



## CONGES MI TEMPS THERAPEUTIQUE

Par **FJD**, le **27/04/2013** à **14:50**

BONJOUR

Après un congé de longue durée on m'a accordé un mi temps thérapeutique de 6 mois à partir du 12/04/2013 étant fonctionnaire territoriale A combien de congé jusqu'au 31/12/2013 pourrez avoir et si pour les vacances d'été j'aurai droit à quelque chose

je vous remercie de vos réponses

Par **pepelle2**, le **07/05/2013** à **11:39**

Le mi temps thérapeutique qu'il soit dans le secteur privé ou public donne droit aux mêmes congés que les autres salariés.

Vous cumulez donc 2.5j par mois si vous êtes en jours ouvrables. Par contre la période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre pour le public, voyez avec votre administration si elle accepte des congés par anticipation pour cet été .